

Médaille de la donation de Léonce Angrand à la Ville de Genève

Autor(en): **Henlé, Théodore**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **9 (1890)**

Heft 5

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-171428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gée d'un petit écu aux armes du canton de Soleure (*coupé de gueules et d'argent*), posé sur un trophée formé des armes de jet de différentes époques ; une arbalète et sa trousse garnie de carreaux, une arquebuse à mèche, un mousquet à pierre, un fusil à percussion, une carabine de tir et un fusil Vetterli, rayonnant avec un drapeau fédéral flottant autour de cet écu ; le tout placé sur une couronne de chêne et de rhododendron fermée, signé : H. JENNY INV.

. : HERZ UND HAND DEM VATERLAND La scène fameuse de l'avoyer Wengi se plaçant devant la gueule d'un canon prêt à tirer sur ses concitoyens ; l'avoyer, que l'on voit de face, est cuirassé, la tête nue, le bras gauche replié sur la poitrine, la main droite posée sur la pièce d'artillerie qui présente un habile raccourci. Au fond un pont et de vieilles maisons à tourelles et à pignons ; au bas : WENGI 1533. Signé : WALTHER VIGIER INV. HUGUES BOVY SC.

C'est, bien certainement, l'une des plus belles médailles frappées en Suisse depuis dix ans.

JAQUES MAYOR.

Médaille de la donation de Léonce Angrand à la Ville de Genève.



Droit Lég. : LA VILLE DE GENÈVE RECONNAISSANTE Ex. : * 1881 * Au centre, dans une couronne de

laurier et de chêne, liée au bas par un ruban et ouverte dans le haut sur quatre lignes : A | LEONCE | ANGRAND | — | .

Revers : Un écu aux armes de Genève sommé d'un soleil flamboyant et rayonnant ayant au centre \overline{JHS} , posé sur une banderolle portant la devise : · POST · TENEBRAS · LUX · *Signé* Ant.-Bovy.

Le 7 août 1881, Monsieur Léonce Angrand, ancien consul général et chargé d'affaires de France en Amérique, offrait son importante collection de coquilles à la ville de Genève ; cette collection fut acceptée avec reconnaissance par le conseil administratif.

(Séance du conseil administratif du 6 décembre 1881.)

Ce conseil décida de proposer au conseil municipal de faire frapper une médaille qui serait offerte à M. Léonce Angrand en témoignage de la reconnaissance de la ville de Genève pour le don de ses collection conchyologiques et ethnographiques. M. Gosse proposa éventuellement de confier ce travail à M. Hugues Bovy et après en avoir conféré avec ce dernier M. le conseiller estime que la dépense pour cette médaille s'élèverait de 450 à 500 fr. C'est donc un crédit d'égale somme qui devra être demandé au conseil municipal.

(Séance du conseil municipal du 20 décembre 1881.)

Le conseil municipal, décrète alors ce qui suit :

Le conseil municipal,

Vu les lettres en date des 7 et 19 août 1881 par lesquelles M. Léonce Angrand fait don à la ville de Genève d'une collection conchyliologique ;

Sur la proposition du conseil administratif,

Arrête :

Cette donation est acceptée.

Une somme de 500 fr. est mise à la disposition du conseil

administratif pour faire frapper une médaille qui sera offerte à M. Angrand par la Ville de Genève en témoignage de reconnaissance.

Une expédition de la présente délibération sera adressée au généreux donateur.

(Séance du 17 janvier 1882 du conseil municipal.)

M. Hugues Bovy a écrit à M. Gosse qu'il était sur le point d'avoir terminé le coin du revers pour la frappe de la médaille d'or à offrir à M. Angrand. M. Bovy demande quelles seraient les médailles à frapper outre cette médaille d'or. Le conseil administratif décide de faire frapper un certain nombre d'exemplaires de cette médaille. M. Gosse est chargé de s'entendre à ce sujet avec M. Bovy.

(Séance du 14 février 1882.)

M. Roumieux, numismatiste, s'est adressé à M. Gosse pour lui demander si le conseil administratif consentirait à lui vendre six exemplaires de la médaille frappée en l'honneur de M. Léonce Angrand suivant le préavis de M. Gosse. Le Conseil Administratif décide de répondre à M. Roumieux qu'il lui cédera ces 6 exemplaires au prix de 10 fr. l'un.

(Séance du 21 avril 1882.)

Sur la proposition de M. Gosse le Conseil Administratif décide d'offrir un exemplaire de la médaille frappée par la Ville de Genève en l'honneur de M. Léonce Angrand à MM. Lunel, de Loriol et Brot.

M. Bovy a utilisé pour le droit le coin de l'écu de 10 francs de 1848.

Il résulte donc, d'après les renseignements donnés par les procès-verbaux du conseil administratif de la ville de Genève que la frappe n'a pas été déterminée pour les exemplaires en bronze. Le procès-verbal du 14 février 1882 nous dit qu'il sera frappé « quelques » exemplaires en bronze. Puis le conseil vend à M. Roumieux six exemplaires en bronze. Il y en a eu certainement un plus grand nombre

d'exemplaires frappés, car cette médaille se rencontre assez fréquemment et n'est pas d'un prix fort élevé. Les personnes qui pourraient me donner des renseignements exacts sur le nombre d'exemplaires frappés en bronze et en argent me rendront service.

Théodore HENLÉ.

MÉLANGES

Trouvaille de Zurich.

Le 3 juillet 1890 on a trouvé une quantité considérable de monnaies gauloises en creusant des fossés près de la bourse à une profondeur de 5 mètres. Il y avait 1 $\frac{1}{2}$ quintal de blocs du métal à demi fondu dont le plus gros pesait 65 kilos. Ces blocs de fonte consistent en monnaies gauloises de potin dont plusieurs sont encore très reconnaissables. On a trouvé en même temps plusieurs monnaies de même type très bien conservées. Elle portent la plupart un cerf ou un bouquetin au droit et un caducée informe au revers. Ce type attribué par Duchalais aux Santones se rencontre fréquemment en Suisse et avait été décrit par Meyer (*Die in der Schweiz gefundenen gallischen Münzen*) sous le numéro 127.

Des monnaies du même type se rencontrent dans les gisements lacustres de La Tène et de Tiefenau près Berne. Il ne peut donc y avoir de doutes sur l'époque de ce type qui serait bien un type helvète. Cette trouvaille a été donnée par le possesseur du terrain M. Abegg-Arter à la société des antiquaires de Zurich qui l'a déposée au Musée de la Ville.

P. S.

* * *

Notre collègue, M. Alphonse Revilliod, a présenté dans la séance de rentrée de la Classe des Beaux-Arts de la Société des Arts de Genève, qui a eu lieu le 3 octobre, un certain